

## Appel d'offres

### VILLE DE MONTRÉAL

Division Projets sécurité publique et Espace pour la vie  
Direction de la gestion des projets immobiliers  
Service de la gestion et de la planification immobilière

Des soumissions, sont demandées et devront être reçues, avant **13 h 30**, à la date ci-dessous, au Service du greffe de la Ville de Montréal à l'attention du greffier, 275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134, Montréal (Québec) H2Y 1C6 pour :

**Catégorie :** Travaux

**Appel d'offres :** JA-00046-Ph2-2

**Descriptif :** Réaménagement des serres Louis-Dupire Phase 2

**Date d'ouverture :** Jeudi 28 mars 2019

**Dépôt de garantie :** 10 % de la valeur de la soumission

**Renseignements :** Pour toute question s'adresser à : [immeubles.soumissions@ville.montreal.qc.ca](mailto:immeubles.soumissions@ville.montreal.qc.ca)

**Documents :** Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du **7 mars 2019 sur le SEAO**.

**Visite supervisée des lieux :**  N/A. ou  Oui, obligatoire :

Si la visite supervisée des lieux est obligatoire, la date limite pour prendre rendez-vous est le **20 mars 2019** à 13h30, à l'adresse courriel suivante : [immeubles.soumissions@ville.montreal.qc.ca](mailto:immeubles.soumissions@ville.montreal.qc.ca).

Les visites auront lieu du 13 mars 2019 au 22 mars 2019 inclusivement, selon l'horaire suivant : 8h30, 9h30, 11h00 et 13h30.

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SÉAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web [www.seao.ca](http://www.seao.ca). Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SÉAO.

Chaque soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement dans les locaux au Service du greffe à l'Hôtel de Ville, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelques natures que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Fait à Montréal, le **7 mars 2019**

Le greffier de la Ville,  
Yves Saindon, avocat

---

Journaux de publication : Le Devoir \_\_X\_\_ Autre à préciser\* : \_\_\_\_\_

Système à deux enveloppes : oui \_\_\_\_\_ non \_\_X\_\_  
Autre information utile aux fins du traitement des soumissions ? \_\_\_\_\_ Non \_\_\_\_\_